

2010/2405 - Lyon 7e - Adhésion et représentation de la Ville de Lyon à l'Association Syndicale Libre créée pour la gestion de l'immeuble 44 rue du Colombier (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 03/05/2010, p. ?)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

### **Désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre créée pour la gestion de l'immeuble 44 rue du Colombier**

M. LE MAIRE : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : « ....qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation... ».

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

La désignation qui va suivre ne nécessite pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour la désignation qui suit :

Y-a-t-il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

\*\*\*

M. LE MAIRE : Par la délibération du 20 juin 2005, vous avez approuvé l'acquisition, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 44 rue du Colombier/61-63 rue Jaboulay angle rue Domer, à Lyon 7<sup>e</sup>, d'un volume dans lequel a été aménagée la bibliothèque Jean Macé.

L'acte d'acquisition stipule que « l'administration de l'immeuble sera assurée par une Association Syndicale Libre (ASL) constituée par l'ensemble des propriétaires dudit ensemble immobilier », conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux assemblées syndicales de propriétaires.

Selon les dispositions de l'article 9 des statuts de l'Association, l'Assemblée générale se compose des membres de l'association syndicale soit tous les propriétaires des volumes.

Pour permettre à la Ville de Lyon de participer aux assemblées générales de cette Association, je vous propose la candidature de : Jean-Pierre Flaconnèche.

Y'a-t-il d'autres candidatures ?

M. Flaconnèche est désigné.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon, Lyon Divers Droite et Lyon Démocrate-MoDem se sont abstenus.)

(Adopté.)